Nations Unies  $S_{PV.8632}$ 



## Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

**8632**° séance Jeudi 3 octobre 2019, à 15 h 25 New York

Président: M. Matjila..... (Afrique du Sud)

Membres: Allemagne ..... M. Schulz

Chine . . . . . M. Wu Haitao

Côte d'Ivoire..... M. Ipo M. Hunter Fédération de Russie..... M. Repkin France.... M. Michon M. Ndong Mba M. Syihab Koweït M. Bourisly M. Duclos Pérou. Pologne.... Mme Wronecka

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . M. Clay

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 15 h 25.

## Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (parle en anglais) : À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassa-drice Wronecka.

M<sup>me</sup> Wronecka (Pologne) (parle en anglais): Conformément à l'alinéa iv) du paragraphe 3 a) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des travaux du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, pour la période allant du 22 juin au 27 septembre 2019.

Au cours de cette période, le Comité s'est réuni le 16 août en consultations pour entendre le Groupe d'experts sur le Soudan, qui a présenté son rapport périodique. Le Groupe d'experts a informé le Comité qu'au cours de la période considérée, du 13 mars au 3 août, même s'il n'y avait pas eu de violences à grande échelle au Darfour, la situation en matière de sécurité a été caractérisée par des incidents localisés, notamment des escarmouches entre les communautés, des attaques de milices contre des civils, des tensions dans les principaux camps de déplacés et des affrontements dans le Djebel Marra entre les forces de sécurité, les milices

alliées et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS/AW), ainsi qu'au sein de l'ALS/AW ellemême, en plus des attaques menées contre l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour et des organismes humanitaires.

Le Groupe d'experts a également constaté des violations du droit international humanitaire, des violations des droits de la personne, des viols et des violences sexuelles à l'encontre des communautés du Darfour, notamment les déplacés. L'absence d'institutions civiles pleinement opérationnelles, notamment les forces de police et les tribunaux, contribue à l'impunité pour les violations des droits de la personne.

Les groupes armés darfouriens opérant en Libye ont participé à des opérations militaires aux côtés de leurs partenaires libyens. Compte tenu de l'évolution de la situation à Khartoum, ces groupes évaluent avec prudence leurs options quant à leur retour au Darfour. La présence de groupes armés darfouriens au Soudan du Sud est insignifiante, les autorités sud-soudanaises ayant cessé de leur apporter un appui appréciable.

Le Groupe d'experts a brièvement fait le point sur la situation au Darfour dans son deuxième rapport trimestriel, que le Comité a reçu le 24 septembre.

Enfin, en ce qui concerne mon intention de me rendre au Soudan, je voudrais informer le Conseil que je suis en contact avec la Mission permanente du Soudan au sujet des dates de cette éventuelle visite.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadrice Wronecka de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. La séance est levée à 15 h 30.

2/2